La phrase suivante est grammaticalement intéressante : *« Dat heeft hij niet **kunnen** vaststellen » (« Cela, il n'a pas pu le constater »).*
La phrase est, en fait, au passé composé et la forme verbale de « **KUNNEN** » aurait dû être au participe passé mais on a ici affaire à ce que l'on appelle le « **double infinitif** », solution intéressante pour éviter les « **temps primitifs** » quand on ne les maîtrise pas.
Les deux infinitifs auraient l'objet d'un **REJET**, derrière le complément (« DAT »), à la fin de la phrase. On y trouve la forme verbale « VASTstellen », verbe dit « *à particule séparable* », construit sur le verbe « STELLEN », qui NE fait PAS l'objet des « temps primitifs » des verbes dits « forts ».
Si « vastSTELLEN » avait été conjugué comme participe passé à l'équivalent du passé composé, cela aurait entraîné en néerlandais une séparation de la particule « VAST » de son infinitif proprement dit, la particule « GE- » (commune à la majorité des participes passés) s'intercalant entre eux => « vastGEsteld » : « Dat heeft hij niet VASTgesteld ».
Le participe passé « vastGEsteld » aurait alors fait l'objet d'un **REJET**, derrière le complément (« DAT », si ce dernier n'avait pas commencé la phrase) à la fin de la phrase : « Hij heeft dat niet VASTgesteld ».

© 2016, Bernard GOORDEN, voor de grammatica. **Autres exemples** à http://idesetautres.be/?p=ndls&mod=vandersteen